

E 4937

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 18 novembre 2009

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 18 novembre 2009

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC54/2009 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO).

15839/09.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 16 novembre 2009 (17.11)
(OR. en)**

15839/09

FIN 456

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Monsieur Algirdas ŠEMETA, membre de la Commission européenne
Date de réception: 13 novembre 2009
Destinataire: M. Fredrik REINFELDT, président du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition de virement de crédits n° DEC54/2009 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC54/2009.

p.j.: DEC54/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BRUXELLES, LE 11/11/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRE 09

VIREMENT DE CRÉDITS N° **DEC 54/2009**

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0901 Dépenses administratives du domaine politique «Société de l'information et médias»

POSTE - 09 01 04 05 MEDIA 2007 – Programme de soutien au secteur audiovisuel européen - Dépenses pour la gestion administrative

CND - 151 000

POSTE - 09 01 04 30 Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture - Subvention pour les programmes de la rubrique 3b

CND - 375 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE – 0906 i2010 — Politique audiovisuelle et programme MEDIA

POSTE - 09 06 01 01 MEDIA 2007 - Programme de soutien au secteur audiovisuel européen

CE 526 000

CP 526 000

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

09 06 01 01 - MEDIA 2007 - Programme de soutien au secteur audiovisuel européen

b) Données chiffrées à la date du 21/10/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	97 580 000	80 000 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	2 341 920	1 920 000
2. Virements	0	0
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	99 921 920	81 920 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	60 144 556	56 189 053
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	39 777 364	25 730 947
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	40 303 364	26 256 947
7. Renforcement proposé	526 000	526 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,54%	0,66%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	6 438 113	5 068 219
2. Crédits disponibles à la date du 21/10/2009	17 997	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	99,72%	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

Ce montant supplémentaire sera utilisé pour des projets relevant de MEDIA 2007 qui sont gérés par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA). En particulier, il servira à financer une partie des projets de réinvestissement du «système de soutien automatique à la distribution», pour lequel des demandes avaient été déposées auprès de l'Agence et dont la mise en œuvre est suspendue en attendant que les ressources soient disponibles.

Le «système de soutien automatique à la distribution» cinématographique prévoit le calcul d'un fonds «potentiel» en faveur des bénéficiaires qui est fonction de leur performance sur le marché dans la distribution de films européens non nationaux au cours de l'année qui précède. Il est alors possible de puiser dans ce fonds «potentiel» en présentant des projets admissibles, c'est-à-dire visant la distribution de nouveaux films européens non nationaux.

L'appel à propositions EACEA 27/2007 a permis de mesurer la performance sur le marché en 2007. Il a été mené à bien à la fin de 2008, après l'établissement du budget pour l'exercice 2009. Étant donné que la performance dans le secteur du cinéma européen non national a, contre toute attente, été très bonne en 2007 et que la participation des nouveaux États membres était en hausse, le fonds potentiel s'est finalement établi à quelque 24 millions d'EUR (niveau record). La date limite de dépôt des projets admissibles pour l'appel 27/2007 était fixée au 1^{er} octobre 2009. Quelque 797 projets ont été reçus (soit 19 % de plus que l'année précédente). Par conséquent, une centaine de projets, représentant une valeur totale de 2,1 millions d'EUR, ne pourra pas être prise en charge par les ressources budgétaires actuelles.

Le financement est demandé pour des investissements dans la production de copies de films et les campagnes de publicité et de promotion correspondantes.

II. PRÉLÈVEMENT

II.A

a) Intitulé de la ligne

09 01 04 05 - MEDIA 2007 - Programme de soutien au secteur audiovisuel européen - Dépenses pour la gestion administrative

b) Données chiffrées à la date du 21/10/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	500 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	12 000
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	512 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	360 207
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	151 793
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	793
7. Prélèvement proposé	151 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	30,20%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	7 311
2. Crédits disponibles à la date du 21/10/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Ces crédits sont disponibles parce que les montants des contrats sont plus faibles que le prévoyait initialement la planification financière pour l'exercice. En particulier, l'incidence du contrat relatif à la journée de l'Europe au festival de Cannes a été inférieure à celle des années précédentes.

II.B

a) Intitulé de la ligne

09 01 04 30 - Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture - Subvention pour les programmes de la rubrique 3b

b) Données chiffrées à la date du 21/10/2009

	CND
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	8 860 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	212 640
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	9 072 640
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	8 697 586
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	375 054
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	54
7. Prélèvement proposé	375 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	4,23%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CND
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 21/10/2009	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

À la suite d'un examen de l'exécution budgétaire effective en milieu d'exercice, l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) a adopté, en juillet, un budget réduit pour 2009. Cela signifie que la contribution de la Commission au budget de l'EACEA est à présent plus faible que prévu. En conséquence, les crédits qui ne sont pas nécessaires dans l'immédiat pour financer le budget de l'EACEA sont disponibles pour virement.